

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

22 mai 2018

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le mardi 22 mai 2018, à 20 h 01, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire
Martin Lefebvre, conseiller
Dominik Pelletier, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
M^{mes} Alexandra Fortier-Demers, conseillère
Adèle Beauregard, conseillère

Était absent : M. Yves S. Bergeron, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

133-05-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 7 mai 2018
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois d'avril 2018
 - 6.2 Point d'information - Dépôt du rapport financier 2017
 - 6.3 Location de terre
7. Sécurité publique
 - 7.1 Sécurité civile – Ville de Ville-Marie et Duhamel-Ouest
8. Urbanisme et développement du territoire
 - 8.1 Plan projet de remplacement – Rue Notre-Dame Nord
 - 8.2 Arrière-lot – Rue Lavigne
9. Loisirs et culture
 - 9.1 Protocole d'entente 2018 – Foire gourmande
 - 9.2 Adoption règlement n° 529 – Tarification aréna et piscine
10. Divers
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

134-05-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2018

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

135-05-18

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2018

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois d'avril 2018, s'élevant à 110 082,36 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 60 874,51 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'avril 2018 s'élevant à 167 085,64 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT D'INFORMATION - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017, et ce, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

M. Daniel Grenier directeur général adjoint fait une lecture sommaire du rapport financier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

136-05-18

LOCATION DE TERRE- ENTENTE GROUPE YVES S. BERGERON

CONSIDÉRANT QUE la Ville loue l'emplacement connu comme étant le lot 3 100 183-P d'une superficie de plus ou moins 85 hectares et une partie du lot 6 116 052 d'une superficie de plus ou moins 9 hectares depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le locataire désire revoir l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le locataire mentionne le souhait que la durée de l'entente de location soit de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'entente ont été revues;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente comme déposée par le directeur général adjoint, M. Daniel Grenier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'entente de location comme déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

137-05-18

SÉCURITÉ CIVILE – VILLE DE VILLE-MARIE ET DUHAMEL-OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie doit revoir son plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a connu au cours des cinq dernières années deux événements majeurs pour lesquels les mesures d'urgence ont été nécessaires;

CONSIDÉRANT l'importance d'être préparé à faire face à tout sinistre;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une rencontre administrative entre la Ville de Ville-Marie et la municipalité de Duhamel-Ouest, il a été convenu de demander aux conseils municipaux respectifs d'examiner la possibilité de construire un plan de sécurité civile commun;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de réaliser une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT la proximité de nos municipalités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'intention de créer un plan de sécurité civile commune avec la municipalité de Duhamel-Ouest.

DE MANDATER le directeur général à procéder à l'élaboration d'une entente intermunicipale s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

138-05-18

PLAN PROJET DE REMPLACEMENT – RUE NOTRE-DAME NORD

CONSIDÉRANT le plan-projet de remplacement portant le numéro 3567 des minutes de M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre en date du 14 mai

2018, relativement au plan-projet de remplacement du lot 4 121 277 (projet 1 à 10 et rue projetée), cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ce plan-projet remplace les anciens projets 83 et 84 datant du 30 juin 1997;

CONSIDÉRANT QUE ce plan-projet respecte la réglementation municipale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le plan projet de remplacement comme déposé;

QUE M. Michel Roy, maire ainsi que M. Martin Lecompte, directeur général soient autorisés à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-05-18

ARRIÈRE-LOT – RUE LAVIGNE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été logée afin d'examiner la possibilité de vendre l'arrière-lot au 9, rue Lavigne;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain à vendre sera proportionnelle à la largeur du terrain actuel et que la profondeur ne sera pas supérieure au lot voisin n° 3 099 194.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROPOSER de vendre les arrières-lots à chacune des résidences situées sur la rue Lavigne Sud pour les lots 3 099 193, 3 099 192, 3 099 191, 3 099 190 et 3 099 187.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

140-05-18

PROTOCOLE D'ENTENTE 2018 – FOIRE GOURMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie doit revoir son entente avec la Foire gourmande comme chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé ses demandes pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été analysées par un comité Ad hoc;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente est déposé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loïselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le protocole d'entente comme déposé.

D'AUTORISER M. Michel Roy, maire et M. Martin Lecompte, directeur général, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141-05-18

ADOPTION RÈGLEMENT N^o 529 – TARIFICATION ARÉNA ET PISCINE

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n^o 529 – Tarification aréna et piscine;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné et qu'une présentation du présent règlement a été faite lors d'une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 7 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n^o 529 – Tarification aréna et piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

142-05-18

INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le départ du directeur des services techniques le 11 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE M. Ronald St-Jean a mentionné son intérêt d'accompagner la Ville comme inspecteur municipal le temps de trouver un nouveau directeur des services techniques.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loïselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Ronald St-Jean inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

143-05-18

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT le départ du directeur des services techniques le 11 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a paru dans le journal, le site Internet de la Ville, le site Facebook de la Ville et sur le site d'emploi Québec;

CONSIDÉRANT QUE quatre personnes ont déposé leurs candidatures;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a retenu une candidature;

CONSIDÉRANT QUE M. Camil Clouâtre a rencontré le comité des ressources humaines en entrevue et qu'il satisfait aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT QUE M. Camil Clouâtre agira comme inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande son embauche.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Camil Clouâtre comme directeur des services techniques et comme inspecteur municipal selon les conditions établies à la politique administrative et salariale des employés-cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-05-18

INSPECTION DU PONT DE BOIS - QUAI PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics mentionne que le pont présente des signes de faiblesses au niveau de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a interdit l'accès au pont pour les véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit prendre des mesures préventives afin de maintenir la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit demander de l'aide professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC Lavalin a déposé une offre de service d'une somme de 6 200 \$ plus taxes pour l'inspection et l'émission d'un avis de capacité;

CONSIDÉRANT QUE le public, les organisations et les utilisateurs de la marina utilisent le quai régulièrement en période estivale;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service professionnel déposée par la firme SNC Lavalin d'une somme de 6 200 \$ plus taxes.

QUE le montant soit financé par les activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

145-05-18

MOTION DE FÉLICITATIONS – M. WALTER DUQUET-CITOYEN DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE M. Walter Duquet a œuvré comme bénévole pendant plusieurs années pour la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Ville-Marie et Duhamel-Ouest, qui est la plus ancienne des paroisses du diocèse;

CONSIDÉRANT son engagement bénévole soutenu au niveau social et communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADRESSER une motion de félicitations à monsieur Walter Duquet pour son dévouement et son engagement auprès de la paroisse de la Ville de Ville-Marie et Duhamel-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-05-18

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – COMITÉ OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT QUE l'Office est administré par un conseil d'administration de sept membres;

CONSIDÉRANT QUE trois membres sont nommés par le conseil municipal de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres est de trois ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà nommé M^{me} Alexandra Fortier-Demers conseillère et M. Richard Dessureault citoyen de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'un poste est vacant;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Trudel a indiqué son intérêt.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Sylvain Trudel à titre de membre agissant comme administrateur du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

147-05-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.